

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 5 juillet 2012 ;
- ▶ Présentation du Technopole du Valenciennois ;
- ▶ Election du Vice-Président Moyens et Pilotage;
- ▶ Désignation de représentants au Conseil du Service de Médecine Préventive et de Promotion de la santé (SUMPPS);
- ▶ Désignation d'un représentant des usagers au Comité d'Orientation du Pôle de Compétences en Langues ;
- ▶ Présentation du calendrier de l'offre de formation ;
- ▶ Validation de la publication des postes d'Enseignants du second degré ;
- ▶ Tarifs TOEIC ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Approbation du compte-rendu du CA du 5 juillet 2012

Mme M. Ledoux souhaite que soit ajoutée sa remarque sur le fait que le document de présentation du Diplôme Universitaire (D.U.) de préparation à l'Agrégation de Lettres modernes avait été distribué en CEVU mais non en CA. Par ailleurs, elle s'étonne que la remarque sur la commission d'exonération soit attribuée à M. le Président alors qu'elle l'avait évoquée également. Enfin, elle demande des explications quant au tarif du D.U. soumis au vote des conseillers : selon elle, il s'agissait de 394 € plus 145€ pour les formations continues.

M. le Président lui répond que ses remarques seront prises en compte. Il affirme qu'il a bien évoqué le rôle de la commission d'exonération.

M. M. Varago, Responsable du Service des Affaires Juridiques et Contentieuses, répond à Mme Ledoux quant à la tarification du D.U. : l'extrait de délibération du CA relative à la mise en place de ce D.U. reprend la notion de « tarif du Master en vigueur » afin d'éviter le passage annuel en CA en cas d'augmentation, même légère, du tarif.

En l'absence d'autres remarques, et après prise en compte de ces modifications, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Présentation du Technopole du Valenciennois

M. le Président laisse la parole à M. S. Meuric, Directeur du Technopole du Valenciennois.

M. S. Meuric présente le Technopole « Transalley », cluster dédié à la mobilité innovante et au développement durable. L'origine d'une démarche technopolitaine se base sur : la volonté du territoire (développer une activité économique innovante, différenciante, à forte valeur ajoutée et génératrice d'emploi, accroître l'attractivité...), la volonté du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur (développer la recherche partenariale, transfert de connaissances, traduire des résultats de recherche en opportunités économiques, offrir des débouchés aux jeunes diplômés, chercheurs...) et la volonté du monde économique (soutenir les démarches d'innovation et de recherche et développement des entreprises du territoire, se différencier, recruter, gagner en compétitivité...). L'objectif de ce Technopole est de créer un lieu d'excellence, de recherche, de formation et d'innovation dédié aux transports et mobilité durables de portée internationale, créer un lieu-ressources pour les entreprises régionales des filières ferroviaire et automobile ainsi que les chercheurs, les étudiants et le grand public. Il termine sa présentation en rappelant les différentes implantations prévues sur le Technopole : tout d'abord, le bâtiment CISIT, l'extension du C3T, la résidence et l'espace culturel, l'Institut International de Management, l'Institut des Transports Durables, l'IRT Railenium et un hôtel d'entreprises et de clusters. Il conclut enfin en insistant sur les atouts présents sur le Technopole du Valenciennois qui intéressent déjà une quarantaine d'entreprises.

M. le Président le remercie pour cette très bonne synthèse. En l'absence de questions, il propose de passer au point suivant.

- Election du Vice-Président Moyens et Pilotage

M. le Président explique aux conseillers qu'après les dernières élections, M. Rouzé a été nommé Chargé de mission « Moyens, Qualité et Pilotage », étant toujours Directeur de l'IUT. Son mandat arrivant à son terme, M. le Président propose aux conseillers de l'élire en tant que Vice-Président « Moyens et Pilotage ». Il ajoute que l'élection du nouveau Directeur de l'IUT aura lieu le 11 octobre prochain.

M. J-P. Rouzé se présente aux conseillers. Il a obtenu une thèse en économie et sociétés en 1979 puis a eu un parcours classique d'enseignant (obtention du CAPES puis de l'Agrégation). Il a rejoint l'UVHC en 1986, au sein du département GEA de l'IUT. Il en est devenu le Chef de département en 1998. Il est Directeur de l'IUT depuis 2003 (réélu pour un 2^{ème} mandat en 2008). Depuis 2000, il est également Président de l'Association Régionale des Directeurs d'IUT. Enfin, il conclut qu'il a été membre du Conseil Scientifique, de la Commission des Finances et du Budget, et qu'il est membre élu du Conseil d'Administration depuis cette année.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle que selon l'article 11 de nos statuts, le Vice-Président Moyens et Pilotage est membre du Bureau. Les modalités de l'élection sont également précisées : « le bureau est élu pour la durée du mandat du Président ». Il conclut en rappelant que seuls les membres élus du CA ont voix délibérative.

M. M. Varago, Responsable du Service des Affaires Juridiques et Contentieuses, et M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint procèdent à la distribution des bulletins de vote, puis au dépouillement.

Résultat du vote :

19 votants : 1 abstention, 1 contre, 17 pour.

M. J-P. Rouzé est élu « Vice-Président Moyens et Pilotage » à la majorité des voix des membres présents et représentés.

► Désignation de représentants au Conseil du Service de Médecine Préventive et de Promotion de la santé (SUMPPS);

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, rappelle qu'en application du Décret du 7 octobre 2008, la Médecine Préventive universitaire est devenu un Service de Médecine Préventive et de Promotion de la santé (SUMPPS). Son Directeur est nommé par le Président après avis du CA. Il est assisté d'un Conseil dont la composition est la suivante : 3 membres de droit (Président, VP Etudiant, Directeur du service), 3 Enseignants-Chercheurs ou Enseignants désignés par chacun des 3 Conseils et 3 usagers, désignés eux-aussi par chacun des 3 conseils. Ce Conseil est consulté sur la politique de santé de l'établissement, sur les moyens et le rapport annuel du service.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle que suite à la parution du décret, la création du SUMPPS a été soumise à la Commission des Statuts du 30 juin 2010, puis au CA du 19 septembre 2010. Il s'agit désormais d'achever la composition du Conseil du Service. La durée du mandat des représentants est de 4 ans pour les enseignants et de 2 ans pour les usagers.

M. Q. Mallet demande si un usager suppléant peut être désigné.

M. P. Chabasse lui répond par l'affirmative.

M. H. Ezzedine est candidat au titre des enseignants-chercheurs.

M. S. Lamac est candidat au titre des usagers.

En l'absence d'autres candidatures, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Désignation d'un représentant des usagers au Comité d'Orientation du Pôle de Compétences en Langues

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente aux conseillers les modalités de désignation d'un représentant des usagers du Conseil d'Administration de l'UVHC au Comité d'orientation du Pôle de Compétences en Langues.

M. Florent Boilly se porte candidat.

En l'absence d'autres candidatures, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Présentation du calendrier de l'offre de formation

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, présente la stratégie du projet de mise en place de la nouvelle offre de formation selon 3 phases : une phase d'analyse et d'état des lieux, une phase de concertation et une phase d'action et de coordination. La phase d'analyse et d'état des lieux repose sur l'analyse des flux d'étudiants par formation, l'analyse des données du rapport de l'AERES et l'analyse des indicateurs de la formation. La phase de concertation, quant à elle, repose sur des échanges avec le monde économique pour la mise en place de nouvelles filières dans des secteurs porteurs : transports, audiovisuel, énergie... et la mise en place de nouvelles filières pour des métiers nouveaux (numérique, Sécurité Informatique...) ainsi qu'en interne pour la mise en place de formations inter-composantes et de modules transversaux. Enfin, la phase d'action débute par la constitution d'un groupe de travail, réparti en 6 sous groupes (Arts Lettres Langues, Droit Économie Gestion, Sciences et Technologies, Modules transversaux, Modules mutualisés, Formation Continue, Alternance, Apprentissage).

M. F. Barbier propose que soit rajouté le mot « santé » après « Sciences et Technologies ».

Un débat s'instaure sur les modalités et les difficultés de remontée de l'offre de formation.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, insiste sur la nécessité d'éviter les formations dites « tubulaires ».

Mme C. Follet demande si les DEUST doivent être renouvelés également.

Mme S. Harmand lui répond par l'affirmative, tant qu'il n'y a pas de contre-indications de la part du Ministère.

M. P. Rutkowski demande si les membres du CA pourront avoir une estimation du nombre des heures complémentaires générées par la nouvelle offre de formation.

M. M. Gazalet rappelle qu'une partie de ces heures complémentaires est incompressible étant liées aux chargés d'enseignement vacataires professionnels. Il faudrait donc extraire ces heures pour avoir une meilleure vision des possibilités de réduction.

M. le Président rappelle que l'UVHC est une université pluridisciplinaire. Il souhaite que l'offre de formation puisse être remise à plat. Certains Masters ne comportent que 4 à 5 étudiants. Il demande si cela est viable pour la prochaine offre de formation de l'établissement. Il rappelle que les dérogations au plafond des heures complémentaires votées par le CA ne seront attribuées qu'à titre exceptionnel, au cas par cas.

- Validation de la publication des postes d'Enseignants du second degré

M. le Président présente les postes d'enseignants du second degré (certifiés ou agrégés) ouverts au recrutement au titre de la première campagne d'affectation 2013.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Tarifs TOEIC

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente au conseil la tarification des tests « TOEIC » proposés aux étudiants qui souhaitent obtenir cette certification en supplément de leur cursus. A compter du 1^{er} octobre 2012, le tarif est fixé à 38€ TTC.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, rappelle que le CLES est gratuit pour tous, qu'il soit obligatoire ou non.

Mme M. Sforzin précise que certaines universités commencent à faire payer la certification, avec des aménagements spécifiques, notamment la gratuité pour la seconde année de certification par exemple.

Mme S. Harmand rappelle que cela représente un coût important pour l'établissement car beaucoup d'étudiants s'inscrivent et abandonnent en cours d'année.

M. F. Barbier ajoute que c'est la même problématique pour la certification C2i. Ce n'est pas la priorité pour les étudiants, tant que cela n'est pas reconnu en crédits ECTS.

Mme N. Caouder, Vice-Présidente chargée de la vie étudiante, émet l'hypothèse de valoriser sous forme de crédits ECTS la préparation à la certification, en l'ajoutant dans les modules transversaux.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Questions diverses

1. M. le Président souhaite évoquer la demande d'un certain nombre de collègues de la FLLASH et de notables de l'arrondissement pour attribuer le nom de Guy Naturel, enseignant-chercheur en anglais, récemment décédé, à un amphithéâtre de la FLLASH.

Mme M. Descargues-Grant confirme que M. Naturel était un collègue qui s'est beaucoup investi pour la Composante.

M. J-P. Rouzé ajoute que M. Naturel a animé la vie syndicale du secteur « lettres » et « sciences humaines » de nombreuses années.

L'avis des conseillers étant unanime, M. le Président propose que le nom de M. Naturel soit attribué à l'amphithéâtre 500 de la FLLASH.

2. M. M. Gazalet revient sur la note 2012/020 envoyée récemment et demande un certain nombre de corrections, notamment la suppression des lignes « moniteurs » et « allocataires de recherche », ainsi que l'ajout d'une ligne sur les doctorants titulaires d'un contrat doctoral avec avenant "enseignement" (pour eux, il y a une équivalence 1 heure TP = 1 heure TD).

3. Mme M. Ledoux évoque le cas d'une collègue contractuelle depuis 11 ans à l'UVHC dont le salaire n'a pas été revalorisé suite au vote par le CA d'un politique de reclassement des personnels en CDI.

M. P. Rutkowski, Chargé de mission « BIATSS » lui répond que les 2 revalorisations successives du SMIC ont conduit à la somme des 3 premiers échelons de l'évolution salariale des personnels en CDI votée par le CA.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, ajoute que le système de revalorisation des personnels en CDI avait été voté sur la base d'une enveloppe à définir par le CA. Une instance (Commission Consultative Paritaire) doit être mise en place. Le projet est en cours de finalisation et sera présenté en CT puis en CA.

4. M. P. Rutkowski demande si les présentations qui ont été faites en séance pourront être envoyées aux membres du conseil.

M. le Président lui répond par l'affirmative.

5. M. E. Winter revient sur les Assises territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche qui vont se dérouler les 12 et 13 octobre prochains. Il demande comment l'établissement va s'organiser en interne être représenté à ces réunions.

M. le Président lui répond que l'établissement doit transmettre à l'organisation les noms de 5 représentants par atelier.

Mme M. Ledoux demande si M. le Président va faire un appel à candidatures.

M. le Président lui répond que l'idée est d'avoir une bonne représentation des membres des 3 conseils centraux.

6. Monsieur le Président informe les conseillers de la nomination d'un nouveau Recteur de l'Académie de Lille, M. Jean-Jacques Pollet, ancien Président de l'Université d'Artois.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 17h.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mmes Adam et Lancelle

Collège A

Mmes Descargues-Grant et Follet
MM. Barbier, Ezzedine, Gazalet et Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

Mme Ledoux
M. Rutkowski

Collège des usagers

MM. Beaumont, Boilly, Leclercq, Mallet et Tahiri

Membres de droit MM. Billot, Chabasse et Guidez

Membres invités Mmes Caouder, Hanneesse, Harmand et Truffert
MM. Kabila, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Cuminal à M. Ourak
M. Laurent à Mme Ledoux

Fait à Valenciennes, le 15 octobre 2012

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK